



Monsieur Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Maire de Harnes

À Harnes, le 11 août 2026

Objet : Appel à candidatures dans le cadre des marchés nocturnes.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation des marchés nocturnes, qui se dérouleront les 28 août 2026 et 11 septembre 2026, la commune de Harnes met à disposition plusieurs emplacements sur le domaine public.

A cette occasion, la commune de Harnes souhaite mettre à l'honneur les commerçants en leur proposant de tenir plusieurs stands commerçants pour un total de 160 mètres linéaires :

- Environ **40 commerçants, artisans ou associations**, d'une superficie d'au moins 4 mètres linéaires chacun ;
- Un commerçant ou une association pouvant assurer la buvette de l'événement. (La vente de boissons à consommer sur place sera interdite, en dehors de la buvette).

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30% pour l'assiduité des commerçants (en fonction du nombre de participations aux marchés) ;
- 20% pour la décoration de l'emplacement.

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature ;
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement ;
3. de photographies significatives présentant vos articles en illustrant votre outil de vente.



Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs. **Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

Dossier complet à retourner avant **le lundi 24 août 2026 à 17h**, pour le marché du 28 août 2026 et avant **le vendredi 4 septembre 2026 à 17 h**, pour le marché du 11 septembre 2026, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire de Harnes
Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Mise en concurrence du domaine public
Mairie de Harnes – 35 rue des Fusillés
62440 – HARNES

Ou par mail à : inscriptions-festivites@ville-harnes.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI

Maire de Harnes